

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 OCTOBRE 2012

Mme Madeleine Genoud-Page, Suppléante de M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, ainsi que des Sports, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 20 de Mme E. Strozzi et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos dans le but de réduire le trafic motorisé dans cette zone et d'offrir plus d'espace de stationnement pour les deux-roues. Le postulat propose également la mise en vente de billets combinés 'transport public' + 'entrée à la piscine'.

Réponse du Conseil communal

1. Démarche proposée

Pour répondre à la demande du postulat, la démarche suivante a été retenue:

- *mise en évidence des caractéristiques de ce secteur;*
- *diagnostic de la situation actuelle;*
- *analyse de la proposition;*
- *conclusion.*

2. Caractéristiques du secteur

Places pour deux-roues

Les places de stationnement pour deux-roues sont constituées d'un espace pouvant accueillir un nombre de véhicules variable en fonction du taux de répartition motos-vélos. La capacité des places marquées le long du mur d'enceinte de la piscine aux Petites-Rames est équivalente à environ 40 deux-roues motorisés ou 80 vélos. Ces places deux-roues sont délimitées par un marquage et des arceaux métalliques posés à intervalle régulier. Hors saison, les arceaux sont enlevés et l'espace est ainsi transformé en une bande de stationnement pour voiture. L'affectation des places est donc modulable pour offrir une complémentarité d'usage.

Places de stationnement

Les places de stationnement pour voiture situées devant l'entrée de la piscine comprennent quatorze places publiques, une place pour personne handicapée, une place réservée à la buvette et une place réservée à l'ambulance.

Transport public

L'accès à la piscine en transport public se fait via la ligne 4 des TPF Gare - Auge, ou le funiculaire.

3. Diagnostic de la situation actuelle

Places deux-roues

Une enquête a été réalisée sur le terrain pour déterminer le taux d'occupation des places deux-roues à la piscine et dans le secteur alentour. En tout vingt-deux contrôles ont été effectués sur dix-huit journées comprises entre la mi-mai et la fin de juin 2012 et une mesure supplémentaire a été faite le samedi 18 août, durant la semaine de canicule. L'enquête a essayé de couvrir toutes les tranches horaires (matin, midi, après-midi, fin de journée) et toutes les périodes de la semaine (lundi au dimanche) et elle s'est faite uniquement par beau temps. Le résultat montre que les places deux-roues n'étaient jamais complètement utilisées, avec un taux d'occupation moyen se situant à environ 65 % et un maximum à 95 %. Durant la journée particulièrement chaude du samedi 18 août, après plusieurs jours de canicule, la piscine était très fréquentée et les places deux-roues étaient occupées, mais pas saturées.

Places de stationnement pour voiture

L'enquête de terrain et une discussion avec le responsable du site a permis de constater que ces places sont fréquemment utilisées. Le trafic se fait sur une route étroite qui, dans les périodes d'affluence, est déjà encombrée de piétons et de deux-roues. Cette situation n'est pas optimale, sans être chaotique non plus. En dehors de ces périodes, les places ont une réelle utilité, notamment pour les clients de la buvette et les habitants, qui n'ont pas d'autre possibilité de parcage à proximité immédiate.

Transport public

Il n'existe pour l'instant aucune formule combinant un quelconque mode de transport et l'entrée des baigneurs. Il est difficile de mesurer de manière précise le taux d'utilisation des transports publics par la clientèle de la piscine, ainsi que leur provenance. Cela nécessiterait une enquête qui dépasserait le cadre de ce postulat.

4. Analyse de la proposition

Conversion des places de stationnement en places deux-roues

Les places de stationnement situées devant l'entrée sont disposées en 'épis', format qui n'est pas directement convertible en place deux-roues. Le marquage devrait donc être modifié et dès lors il ne serait plus possible de restituer l'intégralité de ces places durant la période de fermeture. La complémentarité d'usage serait en partie perdue.

L'offre en places deux-roues se trouverait augmentée d'environ 50 %, ce qui est clairement surdimensionnée puisque l'espace actuellement à disposition est déjà suffisant.

Les places de stationnement répondant à un besoin réel, pour les personnes âgées, les clients du restaurant ou les familles devant transporter du matériel (jouets, pique-nique, poussette, etc.). L'existence de ces places ne garantit pas leur disponibilité pour ces catégories de personnes et il est évident que d'autres clients les utilisent également, mais d'une manière générale leur utilité est prouvée.

Vente d'un billet combiné 'entrée à la piscine + transport public'

La création d'un tel billet peut sans doute répondre à un besoin, mais dans l'immédiat les TPF et les Bains de la Motta ne possèdent pas de données permettant de le quantifier.

L'émission du billet pourrait difficilement être faite par les TPF puisqu'il paraît invraisemblable de modifier les automates. Il resterait le guichet de la gare routière, mais il ne concerne qu'un fragment de la clientèle. On pourrait envisager que l'émission se fasse à la piscine, mais cela nécessiterait des modifications techniques des installations à l'entrée. Et cette situation ne serait pas idéale puisque les clients devraient déjà être sur le site pour procéder à l'achat du billet.

Une formule avec abonnement semble plus simple à mettre en place, mais la clientèle ciblée serait encore plus réduite. Notons encore que les différentes catégories de prix (enfants, étudiants, adultes, seniors) ne sont pas systématiquement les mêmes entre les TPF et la piscine, ce qui complique la tarification.

5. Conclusions de l'expertise

L'expertise montre que pour l'instant la suppression des places de stationnement devant la piscine de la Motta n'est pas recommandée malgré les nuisances que ces places génèrent parfois. Leur présence répond à un besoin bien réel. D'autre part l'offre en places pour deux-roues est actuellement suffisante et se retrouverait surdimensionnée en cas de conversion des places.

Toutefois si cette situation venait à évoluer dans le futur, la question du stationnement serait reconsidérée et les mesures nécessaires réévaluées. Comme l'analyse des conditions de stationnement des deux-roues a été faite sur un périmètre élargi, il a été possible de mettre en évidence un déficit de place deux-roues dans le secteur nord du pont de Saint-Jean (Grandes-Rames). Des places supplémentaires ont été ainsi marquées dans cette zone durant l'été.

Concernant la vente d'un billet combiné 'entrée à la piscine + transport public', sa mise en œuvre semble rencontrer certaines contraintes lourdes par rapport aux avantages à en retirer. Il n'est cependant pas exclu qu'une telle solution soit mise en œuvre un jour en collaboration avec les TPF."